

VÉRITÉ ET JUSTICE

POUR LES DISPARU(E)S

EN ALGÉRIE

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 15 – Avril/Juin 2005

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone :

Adresse électronique :

- 1 J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2005 (30 €).
- 2 Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
et de renvoyer votre bulletin au : Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
181, avenue Daumesnil - 75012 Paris – France

SENSIBILISATION AUX CONSEQUENCES D'UNE AMNISTIE GENERALE

Le CFDA au Parlement européen

Dans le cadre du lancement de la campagne européenne contre l'amnistie générale, nommée « *Caravane contre l'oubli* », une délégation du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA) s'est rendue devant la Sous-commission des « droits de l'Homme » du Parlement européen, le 25 avril, répondant ainsi à l'invitation de sa Présidente Hélène Flautre. La délégation du CFDA, emmenée par Nassera Dutour, porte parole, était composée du Professeur Madjid Benchikh, ancien doyen de la faculté de droit d'Alger, de Nesroulah Yous, auteur de « *Qui a tué à Bentalha ?* » ainsi que de Nedjma Benaziza, petite-fille d'une femme âgée de 64 ans lors de son arrestation et disparue à ce jour, et de Mezougheb Saïd, père de Mezougheb Laïd, arrêté en décembre 1996 et disparu depuis, tous deux venus d'Algérie. Sandrine Grenier du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme et Antoine Madelin du bureau de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme à Bruxelles (FIDH), ont, tout au long de cette visite, accompagné la délégation.

C'est après l'intervention de l'ex-ambassadeur de France à Alger, M. Bernard Kessedjan, et actuel président du groupe de travail intersessions de l'ONU chargé d'élaborer un instrument juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées que cette audition a été inaugurée. M. Kessedjan a retracé devant l'auditoire l'avancée des travaux engagés depuis 2003.

Driss El Yazami, venu en sa qualité de secrétaire général de la FIDH, a poursuivi l'audition en soulignant l'importance de poursuivre une lutte universelle pour le droit de savoir et contre l'impunité. Farouk

Ksentini, président de la CNCPPDH et du mécanisme ad hoc, a pour sa part plaidé devant les parlementaires la « *responsabilité de l'Etat et non sa culpabilité* » dans les disparitions commises durant la décennie noire. Il a affirmé que les 6146 disparitions forcées reconnues par la commission ad hoc, était le « *fait d'agents de l'Etat incontrôlés qui ont commis des dépassements* ». La délégation du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie, par la voix de Nassera Dutour, a pour sa part, fait part de ses inquiétudes sur le projet d'amnistie générale en Algérie. Lors de cette audition, Nassera Dutour a revendiqué « *le droit de savoir ce qui est advenu des disparu(e)s et leur réhabilitation officielle et morale* ». Elle a également vivement fait entendre que les familles de disparu(e)s ne tourneraient pas la page sans connaître la vérité et sans avoir enfin obtenu la justice qu'elles réclament depuis des années. Nassera Dutour a conclu son intervention en demandant aux autorités algériennes de reconnaître officiellement les associations des familles de disparu(e)s comme de véritables interlocuteurs pour les autorités afin de réfléchir ensemble à une solution juste pour toutes les victimes.

Devant l'insistance des ONG présentes dont certaines n'ont pas été autorisées à se rendre en Algérie depuis 2000, Farouk Ksentini s'est engagé à ce que celles-ci puissent entrer dans le pays très prochainement. Il a également garanti que les associations algériennes de familles de disparu(e)s seraient bientôt agréées par les autorités algériennes. Cette dernière promesse n'a toutefois pas encore été tenue.

LE FORUM SOCIAL EURO-MEDITERRANEEN A BARCELONE

Les disparu(e)s en Algérie au programme du Forum Social Méditerranéen de Barcelone – 16 au 19 juin 2005

Dans le cadre du Forum Social Euro-méditerranéen qui s'est tenu du 16 au 19 juin 2005 à Barcelone, le CFDA, en partenariat avec l'association catalane « Solidarité pour le développement et pour la paix » (Sodepau) et le Comité humaniste des droits de l'Homme des Pays-Bas (HOM) a organisé deux séminaires et un atelier de travail les 17 et 18 juin 2005.

Lors de ces deux journées, le CFDA a pu aborder très largement la question des disparitions forcées en Algérie et dans toute la zone euro méditerranéenne.

17 juin : la problématique des disparitions forcée en méditerranée.

Avec la participation active d'une délégation des membres et des avocats de SOS disparu(e)s, ce premier séminaire a permis de partager des expériences sur la problématique des disparitions forcées en Méditerranée. Olivier de Frouville, juriste spécialisé en droit international des droits de l'Homme a abordé plus spécifiquement la question du droit des victimes et précisé l'étendue de leur droit à réparation.

18 juin : les expériences des commissions Vérité et Réconciliation.

Ce second séminaire s'est attaché à engager une réflexion sur les expériences des commissions Vérité et Réconciliation à travers le monde, en prenant comme exemple la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Pérou ou encore la Colombie. L'adaptation de tels mécanismes comme mode de résolution des conflits et de reconstruction de la paix dans le pourtour méditerranéen a été au cœur des débats.

La Coalition euro méditerranéenne contre les disparitions forcées

A la suite de ces deux séminaires, un atelier de travail s'est tenu sous la présidence de

Nassera Dutour, porte-parole du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie. Son objectif était de mettre en place une structure qui faciliterait le travail de la Coalition euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées. Cette Coalition créée en 2000 (Cf. encadré) vise à regrouper tous les acteurs - victimes, associations et ONG - agissant dans la lutte contre le phénomène des disparitions forcées dans la région méditerranéenne. Après l'exposé du combat des mères d'Amérique Latine faite par Ewoud Plate, (Linking solidarity project), Ce séminaire, réunissant des participants venus d'Algérie, du Liban, du Maroc, de Syrie, de Tunisie et de Turquie, a donné lieu à un débat très pertinent, montrant une réelle détermination des associations à se structurer autour de cette Coalition.

Ce débat s'est conclu par le souhait des participants d'organiser une assemblée générale (AG) constitutive à l'automne 2005. Dans ce cadre, un comité de suivi a été mis en place, chargé d'assurer la tenue de cette AG et de rédiger un projet de statuts.

VISITE DES ONG EN ALGERIE

Amnesty International

Du 6 au 28 mai, une délégation d'Amnesty International (A.I.), composée entre autre d'Uta Simon et de Philip Luther du Secrétariat International de Londres, s'est rendue en Algérie pour effectuer une visite d'observation de 3 semaines.

Après une longue absence en Algérie, cette nouvelle visite d'AI est intervenue en plein débat sur l'amnistie générale. Au cours de cette visite, la délégation a rencontré des familles dans les bureaux de SOS Disparu(e)s à Alger et a consulté des dossiers de disparition. Elle a aussi rencontré la coalition des associations de disparus qui s'est formée suite aux inquiétudes liées à l'amnistie générale (SOS Disparu(e)s,

ANFD, Somoud). Durant cette rencontre les membres de cette coalition ont fait état de leur vive préoccupation concernant les conséquences d'une amnistie générale en Algérie afin qu'Amnesty International transmette leurs revendications aux autorités

SOS disparu(e)s a organisé à Alger le 20 mai 2005 dans les bureaux de l'association une rencontre avec la délégation d' AI au complet et les familles de disparu(e)s. Javier Zunija, chef de la délégation a évoqué avec elles les questions relatives au problème de l'impunité et notamment de la pratique de l'amnistie, source d'échec. Cette rencontre a permis aux familles d'exprimer notamment leur indignation devant la volonté affichée par le gouvernement de leur proposer des indemnisations sans autre perspective de Vérité et de Justice qu'une amnistie générale.

Enfin, AI a souhaité rendre visite aux familles sur leur lieu de manifestation hebdomadaire. SOS Disparu(e)s a donc appelé le 25 mai 2005 à un rassemblement national. A cette occasion, les familles ont dégagé une position commune sur la question d'une amnistie générale en Algérie. Ce rassemblement a réuni plus de 300 personnes venues de différentes régions d'Algérie.

Au terme de son séjour, la délégation d'A.I. a affirmé son soutien aux familles et a estimé légitime la demande de publication du rapport Ksentini. De passage en France le 12 juin, Uta Simon et Philip Luther se sont rendus dans les bureaux du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie à Paris, reçue par Nassera Dutour, afin de compléter leur étude sur certains dossiers de disparition et leur règlement.

Human Rights Watch

Sur les pas d'AI, l'ONG américaine « Human Rights Watch » (HRW) a envoyé

à son tour une délégation pour une visite en Algérie du 13 au 25 juin. En vue de la préparation de cette visite, une réunion préparatoire a eu lieu entre les membres du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et HRW, le 8 juin.

La visite de la délégation de HRW avait pour thème principal l'étude du système judiciaire en Algérie. Dans ce cadre, HRW a rendu visite aux membres du bureau et aux avocats de SOS disparu(e)s à Alger afin d'examiner plusieurs dossiers de disparu(e)s dans lesquels les plaintes de familles n'ont jamais abouti. La délégation s'est également rendue au rassemblement hebdomadaire des mères de disparus devant la CNCPPDH. De même, les membres ont fait un travail similaire en se rendant au bureau de SOS Disparu(e)s à Oran ainsi qu'au nouveau bureau de Relizane, ouvert au début de l'année 2005. (Cf. lettre d'information n° 14)

Le 22 juin, la délégation a rendu ses premières conclusions à l'occasion d'une conférence de presse, au cours de laquelle Eric Goldstein a relevé les dysfonctionnements de la Justice et a qualifié publiquement l'ensemble des exactions commises par l'Etat durant la décennie de crimes contre l'humanité.

RASSEMBLEMENTS SOS DISPARU(E)S

Rassemblement des mères de disparu(e)s empêché devant le ministère de la Justice

Le 17 avril, réagissant aux propos de M. Ksentini accusant publiquement les familles de disparus de ne pas porter les affaires devant la justice algérienne, l'association SOS Disparu(e)s a lancé un appel au rassemblement devant le ministère de la Justice. Nombreux à répondre à cet appel, les mères et parents de disparu(e)s, ont été freinés par un important dispositif de sécurité qui leur a barré la route du

ministère. Au terme des négociations visant à rencontrer M. Tayeb Belaïz, Ministre de la justice, menées par une délégation dont faisait partie la présidente de SOS disparu(e)s, Fatima Yous, la sécurité a informé les manifestants qu'aucun entretien n'aurait lieu au Ministère et leur a proposé de soumettre leurs doléances par écrit. Devant le refus catégorique des familles, les forces d'intervention ont renforcé leur dispositif de sécurité afin de disperser les manifestants. Aucun responsable n'a souhaité recevoir les familles qui se sont alors séparées vers 13h00.

Interpellation de Ahmed Ouyahia à l'Assemblée Populaire Nationale

Le 22 mai, le Premier Ministre Ahmed Ouyahia était convié à l'Assemblée Populaire Nationale (APN) pour présenter le bilan de son équipe gouvernementale et s'expliquer sur les questions sensibles (la liberté de la presse et d'expression, la liberté syndicale etc.) suite à l'interpellation des parlementaires. SOS disparu(e)s et le CFDA ont saisi cette occasion pour faire entendre vivement leur voix sur la problématique des disparu(e)s comme « *une question essentielle pour l'avenir du pays au même titre que les autres problèmes* » et ainsi l'inclure dans l'ensemble de ces questions. L'appel au rassemblement a été lancé par les deux associations de familles de disparu(e)s dans un communiqué commun où elles ont rappelé aux autorités que « *les disparu(e)s et leurs familles sont des algériens à part entières[et que] Leur problème est un problème national* ». Cependant, cette manifestation pacifique s'est heurtée aux services de sécurité ainsi qu'à la police anti-émeute déployés sur les lieux. Les mères de disparu(e)s ont été repoussées. Elles ont résisté et se sont finalement rassemblées à l'écart du siège de l'APN.

COMMUNIQUE : SOS DISPARU(E)S / CFDA / ANFD

Le 1^{er} juin, dans un communiqué commun, les associations des familles de disparu(e)s, SOS Disparu(e)s, le CFDA et l'ANFD, ont exigé du Président Bouteflika la publication du rapport de la commission ad hoc qui lui a été remis le 31 mars par Farouk Ksentini, président de la CNNCPPDH et du mécanisme ad hoc. La coalition des associations ont rappelé dans ce communiqué, que « *depuis l'instauration de ce mécanisme ad hoc en septembre 2003, ni les familles ni leurs représentants n'ont été associés dans le travail de cette commission, alors même que ce mécanisme fut instauré par décret du président de la République afin de faire des recommandations jugées utiles pour le règlement de la question* ». Ce communiqué a été largement diffusé dans la presse.

LE CFDA A LA RENCONTRE DES GROUPES D'AMNESTY INTERNATIONAL - FRANCE

Le 2 avril 2005, le CFDA a été conviée à une rencontre dans les bureaux d'Amnesty international France à Paris. Cet entretien, organisé par la coordination Maghreb/Moyen-Orient sous la direction de Lise Martinet, a été l'occasion de faire le bilan sur la problématique des disparitions forcées en Algérie avec l'ensemble des groupes d'AI travaillant sur cette thématique. Avec le CFDA, cette rencontre a également été l'occasion d'envisager les actions futures des groupes en lien notamment avec le projet d'amnistie générale en Algérie. Le Professeur Madjid Benchikh fut invité à présenter aux groupes le contenu de la sentence rendue par le Tribunal Permanent des Peuples le 8 novembre 2004 à Paris. Nassera Dutour, était elle aussi présente pour parler de l'évolution du dossier des disparitions forcées en Algérie et des entraves

rencontrées. Elle a également répondu aux nombreuses questions posées par les groupes, notamment sur les actions concrètes à mener et le suivi de la correspondance entretenue par certains membres d'AI avec des familles de disparus en Algérie.

PREPARATION DE LA CARAVANE CONTRE L'OUBLI, CAMPAGNE EUROPEENNE

Les 12 avril et 9 juin, les membres du bureau du CFDA et les ONG invitées se sont de nouveau réunis afin de poursuivre la préparation de la caravane contre l'oubli en Europe. Des contacts sérieux ont été mis en place avec les groupes suisses et italiens d'Amnesty International, afin d'organiser en septembre le passage dans ces pays de la caravane et de sensibiliser l'opinion internationale sur les dangers du projet d'amnistie générale en Algérie.

BREVES

Rencontre des associations à l'Institut du Monde Arabe

Le 7 juin, le CFDA s'est rendue à la toute première journée de rencontre avec les associations à l'Institut du Monde Arabe (IMA) à Paris. Cette journée fut l'occasion pour le CFDA de connaître les interlocuteurs possibles de l'IMA, de rencontrer d'autres associations françaises travaillant sur les questions liées au monde arabe (droits de l'Homme, immigration, développement...) mais aussi d'exposer ses attentes vis-à-vis de l'IMA.

Recrutement d'une chargée de mission pour le bureau d'Alger

Depuis le mois de mai, le CFDA s'est activement engagé dans le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour le bureau de SOS Disparu(e)s à Alger. Un accord de volontariat de solidarité internationale a ainsi

été conclu en juin 2005, avec le « Service de Coopération au développement » (SCD), une association française spécialisée dans le développement et basée à Lyon. Le contrat passé permettra à la nouvelle chargée de mission, d'effectuer une mission de volontariat d'un an. Le but du CFDA était de recruter une personne qualifiée dans les droits de l'Homme et la communication, afin de dynamiser le réseau de SOS Disparu(e)s en Algérie, notamment par la recherche de partenariats et l'organisation d'événements visant à promouvoir la Vérité et la Justice pour les disparu(e)s en Algérie.

Nouvelle plainte au comité des droits de l'Homme

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie a déposé en mai une nouvelle plainte au Comité des droits de l'Homme de l'ONU. Cette plainte fait état des violations par l'Algérie à l'égard des droits d'un algérien, ex-employé municipal, emprisonné 3 ans dans les camps du Sud puis de nouveau enlevé par les services de sécurité en 1998 pour être détenu au secret et torturé durant 6 mois au centre de Magenta à Oran. Cette nouvelle plainte élève le nombre total des plaintes déjà déposées au Comité des droits de l'Homme par le CFDA à 4 depuis 2003.

Plate-forme non-gouvernementale euro-méditerranéenne

Le CFDA a participé avec 130 délégués de réseaux locaux et régionaux et d'ONG droits de l'Homme à l'assemblée constitutive de la plate-forme non-gouvernementale euro méditerranéenne qui s'est tenue au Luxembourg le 1er avril. Résultat d'un travail de 2 ans, la plateforme a créé un réseau de défenseurs des droits humains ayant lui-même vocation à la création de réseaux de défenseurs dans un cadre national. Le bureau a été élu et les statuts adoptés.

